

INSCRIPTION À L'ÉCOLE DE BOYER POUR LES HABITANTS DU RPI

ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024 (ENFANTS NÉS EN 2020 OU AVANT)

Documents nécessaires :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Attestation de résidence (seulement si vous n'habitez pas à Boyer : il faut la demander à la Mairie de votre lieu d'habitation)

⇒ Inscrire l'enfant à la mairie de Boyer aux horaires d'ouverture,
⇒ Contacter l'école en laissant votre nom, celui de votre enfant et votre numéro de téléphone pour pouvoir visiter l'école et renseignements divers (cantine, bus, ...)

- **Ecole Maternelle : 03 85 51 15 82**
- **Ecole Primaire : 03 85 51 76 15**

Pour toute nouvelle inscription, un certificat de vaccination ou le carnet de santé devra être présenté à l'école. Pensez à vérifier si les vaccins de votre enfant sont à jour.